2624 s

Pour en finir vraiment à la précarité : un plan de titularisation ambitieux de tous les contractuels ?

Les mandats du SNES revendiquent « un plan de titularisation pour tous les contractuels, en poste ou au chômage, assorti d'une garantie de réemploi, accompagné de recrutements externes à un niveau suffisant pour stopper le recours aux contractuels. » Malgré les évolutions liées à la loi Sauvadet, ayant permis la nomination de 2600 stagiaires pour 2013, nous sommes encore loin du compte pour permettre aux personnels concernés de stabiliser leur situation et couvrir les besoins en recrutement du service public.

C'est près de 55000 enseignants contractuels qui assurent des missions devant les élèves. Dans certaines académies, comme Créteil (11% des personnels) ou Versailles (6%), on a atteint des records à la rentrée 2013 ; les effectifs sont en hausse partout depuis ces trois dernières années ! Les académies les plus concernées sont celles où la démographie est la plus dynamique et où l'éducation prioritaire est majoritaire. Le recours à la précarité comme mode de gestion des ressources humaines est autant une source de souffrance pour des personnels non formés, qu'une casse organisée de l'école publique et une remise en cause des droits de tous les personnels.

Pour le personnel précaire, cette situation est une injustice (angoisse du renouvellement de contrat, fragilité face aux pressions, difficultés à faire valoir ses droits, crainte de se syndiquer…), mais elle est aussi un danger pour toute la profession : elle engendre l'instabilité des équipes et est utilisée pour diviser les solidarités et imposer aux précaires ce que les titulaires refusent.

La situation est donc ubuesque : on refuse la titularisation à des collègues en CDI, « pas assez bon pour devenir fonctionnaires, mais assez pour être devant élèves ». Face aux enjeux du recrutement, de la formation en général, mais aussi de la revalorisation de nos métiers, le SNES et la FSU doivent peser avec force dans les négociations dans l'EN et dans la FP : il faut exiger la titularisation de tous les précaires, l'arrêt du recrutement de non-titulaires, et en attendant, le réemploi des précaires, l'égalité d'accès aux indemnités, la clarification des critères d'affectation et de non-renouvellement selon des règles collectives en GT ou CA paritaires, la fixation de grilles indiciaires nationales et la redéfinition des règles de classement au bénéfice des collègues. En outre, nous devons exiger un corps de la Fonction publique pour les métiers d'aide aux élèves en situation de handicap.

Damien Besnard, Ecole Emancipée, Créteil, 93.